

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE

**Légalisation** d'une dérogation mineure visant à permettre au 280, rue de Vancouver d'avoir une pente de toit inférieure à 4/12 sur 71,7% du bâtiment principal, soit 46,7% de plus que le pourcentage maximal permis de 25% de la toiture en vertu de l'alinéa 2 de l'article 92 du règlement de zonage n°15-674.

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 6 mars 2023, à 19h30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 280, rue de Vancouver d'avoir une pente de toit inférieure à 4/12 sur 71,7% du bâtiment principal, soit 46,7% de plus que le pourcentage maximal permis de 25% de la toiture en vertu de l'alinéa 2 de l'article 92 du règlement de zonage n°15-674.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 21 février 2023 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 17 février 2023

Avis numéro : 2023-139

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

le 17 février 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 février 2023.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe